



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

DATE DE LA CONVOCATION

07 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE

07 mai 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents :

18 jusqu’à 19h06
19 jusqu’à 19h29
20 à partir de 19h30

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 11 mai 2026**

Le 11 mai 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, légalement convoqué, s’est réuni en mairie de Chailles, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Étaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, Mr Philippe BOULAY, Mr Patrick CHATENIER, Mr Alexandre COUQUET (jusqu’à 19h06, soit jusqu’à la délibération n°041 032 022bis/2026 comprise), Mr Bruno FABA BELTRAN, Mr Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, Mr Florent MARMAGNE, Mr Benoît MOREL (jusqu’à 19h30, soit jusqu’à la délibération n°041 032 047/2026 comprise), Mr Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER, Mr Laurent PETIT, Mr Nicolas PETRAULT, Mr Christophe PORCHER, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE.

Était absent représenté :

Mme COUSIN Carole a donné pouvoir à Mme NUFFER Valérie
Mr COUSIN Éric a donné pouvoir à Mr PETRAULT Nicolas
Mme WERLING-FLEURY Blandine a donné pouvoir à Mr MARMAGNE Florent
Mr MOREL Benoît a donné pouvoir à Mr PETIT Laurent

Était excusé :

Mr MOREL Benoît (jusqu’à 19h30, soit jusqu’à la délibération n°041 032 047/2026 comprise)
Mr COUQUET Alexandre (jusqu’à 19h06, soit jusqu’à la délibération n°041 032 022 bis/2026 comprise)

Était absent :

NEANT.

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL n°041 032 043 / 2026 – 8.1 :

ENSEIGNEMENT : Détermination du tarif du séjour (GS à CE1) à la ferme pédagogique de Prunay à SEILLAC du 15 au 17/07/2026 à l’ALSH de Chailles

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la Commission Enfance – Jeunesse – Affaires scolaires du 15/04/2026,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : dans le cadre de l'organisation d'un séjour à la ferme pédagogique de Prunay (comprenant hébergement, activités, transport collectif, charges de personnel, matériels...) du 15 au 17/07/2026 à destination des GS à CE1 (16 places), de fixer les tarifs de participation familiale comme suit :

TARIFS 2026		
QUOTIENT FAMILIAL	Enfants Commune CHAILLES	Enfants Hors Commune
QF < 1000	69,00 €	136,00 €
1000,01 < QF < 1500	75,00 €	
1500,01 < QF < 2000	82,00 €	
QF > 2000,01	88,00 €	

Étant précisé que les enfants habitant Chailles sont prioritaires pour les inscriptions.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme
 Chailles, le 12 mai 2026

Le Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU




Le Maire,

Florent MARMAGNE

